LANCEURS D'ALERTEMouchards ou justes?

Con

Fr. 5



46 Réseau de Marie-Thérèse Bonadonna

48 Finance

Reto T., dénonciateur détonateur du scandale Hildebrand, incarne l'ambiguïté collée aux «whistleblowers». Malgré la volonté générale de mieux les protéger.

Lanceurs d'alerte

De la fine ligne qui sépare le mouchard du juste

LUC DEBRAINE

a bouche de lion». C'est le nom de la boîte aux lettres qui, au Palais des Doges de Venise, permet depuis des siècles de dénoncer anonymement «toute personne qui dissimule des faveurs ou des services, ou qui cherche à cacher ses vrais revenus». Le lion, symbole de justice, comme celui qui était assis au pied du trône du roi Salomon. Ce noble idéal est l'un des attributs contemporains du dénonciateur, celui qui agit pour l'intérêt général, l'éthique, le respect des règles. Bref, a priori, exactement la motivation de Reto T., l'informaticien de la banque Sarasin qui a dénoncé les opérations financières privées du couple Hildebrand: «Je voulais une enquête», a-t-il plaidé dans un e-mail, après l'éclatement du scandale.

Cette attitude de chevalier blanc, ou «de lanceur d'alerte» prêt à prendre tous les risques pour le bien commun prévaut dans nombre d'affaires actuelles. Comme celle de Michael Woodford, l'ex-patron britannique d'Olympus, qui a dévoilé à l'automne dernier les magouilles comptables du géant de l'optique. Ou celle de Bradley Manning, l'analyste militaire qui a osé balancer à Wikileaks des images et messages confidentiels mettant en évidence les dérapages de l'US Army en Irak et en Afghanistan. En prison depuis mai 2010, en procès depuis l'année dernière, Bradley Manning risque de se retrouver dans les prochaines semaines devant une cour martiale. Et d'être condamné à la prison à vie. Pour un Dick Marty, Bradley Manning est le type même du tireur d'alarme qui s'en prend au «culte du secret» des gouvernements occidentaux. L'ancien conseiller aux Etats faisait récemment l'éloge des whistleblowers dans un rapport du Conseil de l'Europe, soulignant leur «rôle fondamental» dans des sociétés libres, mais regrettant le peu de protection juridique dont ils bénéficient.

Changement de perception. Mais là aussi la situation évolue, accompagnant la perception de plus en plus positive du lanceur d'alerte. Les pays du G20 veulent poser d'ici à la fin de l'année des règles pour la meilleure protection des dénonciateurs. La Suisse, sous l'impulsion notamment de Dick Marty, entend se doter bientôt d'un cadre juridique similaire.

Les entreprises, malgré leur hantise de ce genre d'affaire, prennent conscience de l'importance de l'enjeu. Profes->>>

L'ANALYSE DU SOCIOLOGUE FRANCIS CHATEAURAYNAUD

«Lancer l'alerte, c'est un des attributs du citoyen»

LA NOTION DE «LANCEUR D'ALERTE» A ÉTÉ CRÉÉE IL Y A DIX ANS PAR LE SOCIOLOGUE FRANÇAIS FRANCIS CHATEAURAYNAUD. INTERVIEW.

Les lanceurs d'alerte sont-ils plus nombreux, mieux protégés, mieux perçus? Oui. La conscience de vivre dans une «société du risque», et la critique montante de l'emprise des technosciences comme la multiplication des drames et des catastrophes sont désormais très vives. Dans ce contexte historique, la prise de parole de personnes ou de groupes qui voient venir des dangers et lancent l'alerte est reçue plus positivement. En tout cas prise au sérieux par les autorités, les chercheurs ou les médias, alors que ce n'était pas vraiment le cas dans la période antérieure.

Le dénonciateur a-t-il pour autant un statut?

Il y a des avancées quant à la protection juridique des alertes. Des instances ou des organismes ont incorporé des droits d'alerte sous forme de chartes éthiques. Mais le lanceur d'alerte n'a pas de «statut» au sens où il existe un statut de délégué du personnel ou de représentant d'une association. La place du lanceur d'alerte est vide. Elle est empruntée à tour de rôle par des gens qui ont des choses à signaler, des événements à rapporter, des indices ou des débuts de preuve... L'essentiel du travail des institutions, mais aussi des médias, doit être de favoriser la séparation de l'alerte proprement dite et des qualités de celui qui la lance. Il n'y a pas d'alerte réussie sans bon système d'expertise, contradictoire, ouvert et capable de questionner les modèles et les instruments.

Existe-t-il un profil sociologique ou psychologique du lanceur d'alerte?

Non. En soi, le rôle de lanceur d'alerte, c'est un des attributs du citoyen. Dans sa forme pure, il en incarne une version radicalement affranchie des pouvoirs. A la limite, il a quelques traits communs qui signent pour les cyniques une forme d'idéalisme: préférer la vérité au mensonge, l'intérêt collectif à l'intérêt personnel, l'attention aux choses plutôt

que les formules qui endorment, avoir un souci de compréhension et des gens et des choses. Une des questions qui en découlent est celle-ci: celui qui préfère la vérité ou au moins la prise de parole et la clarification plutôt que le silence ou l'opacité n'est-il pas manipulable par des acteurs plus institués, pris dans des jeux de pouvoir complexes? Il y a des cas où la quête de vérité peut servir des intérêts sinistrement noirs...

PROFIL



FRANCIS CHATEAURAY-NAUD

Ce chercheur
à l'Ecole des
hautes études
sociales de Paris
a publié avec
Didier Torny
Sombres
précurseurs.
Une sociologie
pragmatique
de l'alerte et du
risque en 1999.

Les technologies de l'information peuventelles jouer un rôle décisif dans le «whistleblowing»? Bien sûr. Car il s'agit en l'occurrence de mettre en réseau des informations. Et d'éviter les asymétries et les manipulations qui naissent d'une société où l'information est distribuée de haut en bas. Avec le web et ses technologies sociales, il y a beaucoup plus de jeu. Les gens de Wikileaks sont des précurseurs: ils anticipent une nouvelle forme de gouvernance démocratique à l'échelle mondiale. Mais dans les

faits, elle n'est pas pour demain. Ensuite, il y a les questions de mesure. La transparence totale est aussi problématique que l'opacité générale. Concernant la disclosure (divulgation) nécessaire à l'alerte, tout est affaire de basculement dans des moments opportuns, face à des processus qui peuvent se révéler cruellement irréversibles. Sur la Toile comme ailleurs, les lanceurs d'alerte sont des aiguillons dans un jeu complexe. Mais ils ne remplaceront jamais les contre-pouvoirs nécessaires à la distribution des pouvoirs et des savoirs... De nombreuses affaires ont montré que si la question de l'alerte était décisive, celle de l'indépendance des chercheurs, des scientifiques et des experts l'était tout autant. O PROPOS RECUEILLIS PAR LD

>>> seur à la HEC de l'Université de Lausanne, Guido Palazzo aime prendre l'exemple de Siemens, colosse allemand qui a mis en place une structure de protection des informateurs après un gigantesque scandale de corruption. Guido Palazzo, spécialiste de l'éthique, note que ce type de décision interne est pour une entreprise la meilleure défense contre l'attaque des whistleblowers: «Tenir sous silence des informations négatives dans une organisation est aujourd'hui presque impossible. En 2012, chaque ouvrier dans une usine chinoise peut dénoncer une violation des droits humains aux médias internationaux. Or, si les fuites sont partout possibles, la meilleure stratégie est,

Le professeur de la HEC voit ici le rôle facilitateur des nouvelles technologies, de l'e-mail au réseau social, et pas seulement sur le plan technique: «C'est aussi psychologique. Pour rendre une information publique, il suffit d'un clic sur une souris. Nous le voyons sur Facebook: les gens communiquent sans trop réfléchir. C'est un avantage évident pour le whistleblowing: plus on pense aux risques, moins on partage d'informations avec le monde extérieur.»

pour les entreprises, d'endiguer les

activités illégales ou immorales. Désor-

mais, chaque employé peut s'imposer

whistleblower sans trop d'effort.»

Eugene Fidell, qui enseigne la justice militaire à l'Université Yale, disait la même chose l'autre jour dans le *New York Times* à propos du cas Bradley Manning: «Il s'agit de l'une des affaires militaires les plus intéressantes des 20 dernières années. Elle se place à l'intersection des technologies avancées: la possibilité de dévoiler des monceaux de secrets d'un seul clic et la culture Facebook au sein de laquelle rien ne reste longtemps confidentiel.»

Pour autant, sonner le tocsin n'est jamais sans risque, à commencer pour le sonneur. Son message ne peut rencontrer qu'indifférence ou défiance, comme l'a vécu Jan Karski, le Juste Polonais qui a le premier dénoncé aux Occidentaux la solution finale nazie, en vain. Le récent livre de Yannick Haenel sur Jan Karski est traversé par une angoisse: celle de ne pas être écouté.

Le lanceur d'alerte peut également, on le sait, être ostracisé, stipendié, mis au placard ou licencié, que ce soit dans une administration ou une entreprise. Jean-Charles Rielle, médecin et conseiller municipal de la Ville de Genève, a vécu l'enfer durant les trois années de procès qui ont suivi sa divulgation avec Pascal Diethelm de l'affaire Rylander, un professeur sous l'influence des cigarettiers: «Je ne souhaite à personne de vivre ce type d'expérience. Vous êtes maltraité, rabaissé par la défense, mis en demeure de supporter le regard de la société après les condamnations. Vous êtes dans le doute. Vous vous sentez vulnérable face à des intérêts si puissants qu'ils vous échappent. Vous somatisez, au point de passer, comme moi, douze jours à l'hôpital. Mais l'assurance de détenir la vérité, le soutien des proches, le fait aussi d'avoir été deux dans cette bataille m'ont permis de tenir le coup jusqu'à l'acquittement. Surtout, vous apprenez à prendre de la distance par rapport aux événements. A bien voir que dans ce genre d'affaire, ce sont plus les systèmes que les hommes qui sont en cause.»

Vengeance? Les hommes... Tous ne sont pas aussi justes, au sens éthique du terme, qu'un Jean-Charles Rielle. Malgré l'amélioration progressive du statut du whistleblower, celui-ci reste souvent percu comme un délateur. Un traître. Un individu animé par des motifs personnels, vindicatifs, voire partisans. C'est, avouons-le, souvent le cas. Reto T. n'est-il pas soupçonné de sympathie envers l'UDC, ce qui jette une ombre sur son geste désintéressé? Bradley Manning ne s'est-il pas vengé de ses supérieurs, peu enclins à écouter ses problèmes personnels? N'a-t-il pas réellement mis en danger des militaires, des diplomates ou des informateurs, un comble en l'occurrence? Sans remonter à Judas Iscariote, la notion de délation est trop chargée d'histoires

sournoises, de régimes totalitaires et

simplement de nature humaine pour

s'alléger par des changements légaux ou

structurels. La ligne qui sépare le mou-

chard du héros est très fine. Elle l'a tou-

iours été. Elle le restera sans doute. o

SÉCURITÉ BANCAIRE

L'informaticien pouvait difficilement agir seul

C'est le volet le plus obscur de l'affaire: comment Reto T., informaticien à la Banque Sarasin depuis 2007, a-t-il découvert les opérations des Hildebrand, trois mois après les faits? Par curiosité, en tapant au petit bonheur la chance des noms dans le système? A-t-il été mis sur la piste? Dirigé par le conseiller financier, Felix Scheuber, qui lui aurait même fourni un code – comme l'affirme l'UDC Hermann Lei, désolidarisé de Reto T.?

Les versions s'affrontent sans preuves. La Banque Sarasin soutient mordicus Felix Scheuber. Par communiqué, elle martèle que les données du compte Hildebrand ont été transmises à l'extérieur «par un seul collaborateur» – soit Reto T. Lorsque nous demandons au porte-parole si Felix Scheuber a gardé son poste, sa réponse fuse: «Naturellement! Pourquoi ne le devrait-il pas?»

Pourquoi? Parce qu'il est techniquement peu probable que Reto T. ait agi seul. Dans leur souci sécuritaire, les banques limitent au maximum l'accès aux données de comptes,

pour les gestionnaires de fortune et plus encore pour les informaticiens, explique Alexis Sikorsky, directeur général de New Access (fournisseur de logiciels de sécurité à une soixantaine de banques privées, Sarasin n'en est pas). «Ce n'est en

général que sur le fichier central que figurent le nom du client et les numéros de comptes qui permettraient de recouper les informations. Au quotidien, le conseiller financier ne travaille qu'avec les numéros de compte et s'il veut accéder au fichier central, il doit passer par toute une procédure.» Ainsi, si Reto T. s'était contenté de rechercher «Philipp Hildebrand», il n'aurait pas accédé au compte. Ou s'il avait trouvé l'achat de dollars, le nom du banquier central n'y aurait pas figuré.

Une source bancaire imagine un scénario où Reto T. aurait pu se passer d'aide externe. «Un informaticien pourrait saisir l'occasion d'une migration des données pour intercepter des informations.» Cela n'élude pas la possibilité d'un deuxième whistleblower, qui aurait fait germer les soupçons dans la tête de Reto T. Du point de vue bancaire en général, la figure

de l'informaticien forme un talon d'Achille, car il n'est pas imprégné de culture du secret comme le gestionnaire de fortune, note notre source interne. «C'est un risque d'autant plus grand que les banques deviennent toujours plus dépendantes d'eux. Dès lors, les informaticiens sont "drillés" pour passer d'un esprit de technicien à un esprit bancaire. Et cela fonctionne: lorsque l'un d'eux trahit, ses collèques sont furieux.»

Dans l'affaire Hildebrand, Sarasin n'a pas intérêt à laisser planer le doute sur les détails de la fuite. «C'est un dilemme cornélien pour la banque», estime un connaisseur de la sécurité informatique. «Si elle protège le gestionnaire de fortune en ne chargeant que l'informaticien, elle reconnaît de fait que le système de protection des données a d'immenses failles. C'est la pire chose à faire pour son image. Elle aurait meilleur temps de lâcher le gestionnaire de fortune.» Elle réduirait ainsi l'affaire à un cas isolé, une dérive entre le banquier et l'informaticien, un imprévisi-

ble facteur humain.

Pour Alexis Sikorsky, les banques se retrouvent dorénavant face à un défi nouveau, incarné par la nébuleuse de Hackers Anonymous. «Auparavant, lorsque des employés de banque

volaient des données, c'était pour les vendre à prix d'or au fisc d'autres pays.» Selon lui, la nouvelle piraterie de type «éthique», opposée par conviction au secret bancaire, s'avère plus difficilement gérable. «Ces gens-là sont prêts à accepter les conséquences d'une plainte s'ils se font attraper.» Leur prise de risques en serait d'autant plus grande. Dès lors, des logiciels comme ceux de New Access, qui permettent de flouter les documents pour n'en voir qu'une information à la fois (le nom,

Reste que le label «éthique» de Reto T. n'est pas certain. Notre source bancaire rappelle que lors des vols précédents, les coupables ont souvent évoqué de nobles motifs. L'enquête montre parfois qu'ils avaient tenté de vendre ces données. O TASHA RUMLEY

ou le numéro de compte, ou l'opération) sédui-

sent les banques privées.

«EN DISANT QUE RETO T. A AGI SEUL, SARASIN RECONNAÎT DES FAILLES DE SÉCURITÉ.»

Un connaisseur de l'informatique

Lire aussi l'article en page 44

>>>

Dénoncer un abus dans notre pays revient souvent à se condamner à un chômage de longue durée.

«Whistleblowers»

Ces parias en Suisse

MICHEL GUILLAUME

ux Etats-Unis, ce sont des héros. En Suisse, des parias. Les donneurs d'alerte - ou whistleblowers comme on les appelle en anglais n'y font l'objet d'aucune législation. Le Département fédéral de justice et police (DFJP) a certes lancé une procédure de consultation en 2008 pour mieux les protéger. Mais trois ans plus tard, elle n'a encore débouché sur rien de concret.

Esther Wyler, une juriste de 52 ans, est l'une des victimes de ce vide législatif. Elle a connu de longues périodes de chô-

mage après avoir dénoncé le scandale des abus à l'aide sociale avec sa collègue Margrit Zopfi en Ville de Zurich. Ayant reçu des documents confidentiels, la Weltwoche, hebdomadaire proche de l'UDC, avait mené en 2007 une campagne contre la magistrate Verte Monika Stocker, plus encline à dénicher les auteurs des indiscrétions – arrêtées, puis licenciées - qu'à mettre fin aux dysfonctionnements de son office.

Depuis, la vie d'Esther Wyler a basculé. Que 80% des gens aient approuvé son action courageuse ne change rien à l'affaire. Ses employeurs potentiels trouvent toujours un prétexte fallacieux pour ne pas l'engager. Ils ne voient en elle que celle qui a trahi le secret de fonction, celle qui a failli à son devoir de loyauté envers ses supérieurs. «En fin de compte, le



COURAGE Les Zurichoises Margrit Zopfi et Esther Wyler ont dénoncé le scandale des abus à l'aide sociale.

whistleblower n'est qu'un criminel devant la justice. C'est choquant», constate-t-elle.

Coupable! Voici un mois à peine, le Tribunal fédéral a tranché définitivement le cas de ces deux collaboratrices de l'office social, malgré le recours soutenu et financé par les deux stars zurichoises du Conseil national, le PLR Filippo Leutenegger et le socialiste Daniel Jositsch. Un an plus tôt, le Tribunal cantonal les avait déjà condamnées. Avant de contacter la presse, les donneuses d'alerte auraient dû contacter une instance extérieure à l'administration, que ce soit un médiateur, le Ministère public ou la Commission de gestion du Parlement. Mais les juges ont reconnu leur bonne foi et prononcé des peines légères de quelques jours-amende.

Margrit Zopfi et Esther Wyler ont interprété ce verdict comme une «réhabilitation sur le plan moral». Ce, d'autant plus que l'hebdomadaire alémanique Der Beobachter leur a décerné le «Prix courage» de ses lecteurs en 2010. Mais jusque-là, que de souffrances, que de doutes, que de solitude pour une cause juste: distribuer au mieux l'argent du contribuable. Avec le recul, Esther Wyler ne regrette qu'une chose: «Il est toujours dangereux qu'un whistleblower soit instrumentalisé par un parti politique.» Lorsque l'UDC exploite le scandale des abus, les autres partis tentent de l'étouffer par réflexe. «Aujourd'hui, j'écrirais une lettre ou un courriel aux parlementaires de tous les partis, avant de m'adresser éventuellement à un média sans étiquette politique comme le Beobachter», déclaret-elle.

Culture de l'erreur. Dans le contexte actuel encore très hostile aux donneurs d'alerte, l'hebdomadaire Der Beobachter a pris les devants. Un an après avoir décerné son prix aux deux Zurichoises, il a ouvert une plateforme qui a déjà reçu quelque 240 plaintes, dont une vingtaine ont suscité une enquête journalistique. «En Suisse, nous n'avons pas la culture de l'erreur. Au lieu de la considérer comme une chance de s'améliorer, on la traite comme un acte honteux qu'on s'empresse de cacher sous le tapis», regrette Dominique Strebel, journaliste au Beobachter.

Mais les temps changent, à en croire le nouveau conseiller national vaudois. Jean Christophe Schwaab. «A l'heure où les principes de la bonne gouvernance gagnent en importance, il faut veiller à éviter toutes représailles contre les donneurs d'alerte qui agissent en citoyens responsables lorsqu'ils sont de bonne foi», souligne-t-il. Il se bat pour introduire dans le Code des obligations une protection contre le licenciement avec possibilité de l'annuler, ou alors le versement d'une indemnité dissuasive d'au moins douze mois de salaire au donneur d'alerte. C'est désormais à la cheffe du DFJP Simonetta Sommaruga de faire avancer le dossier. o